

Le SAGE Giessen Lièpvrette

Périmètre créé le **13/07/2004**

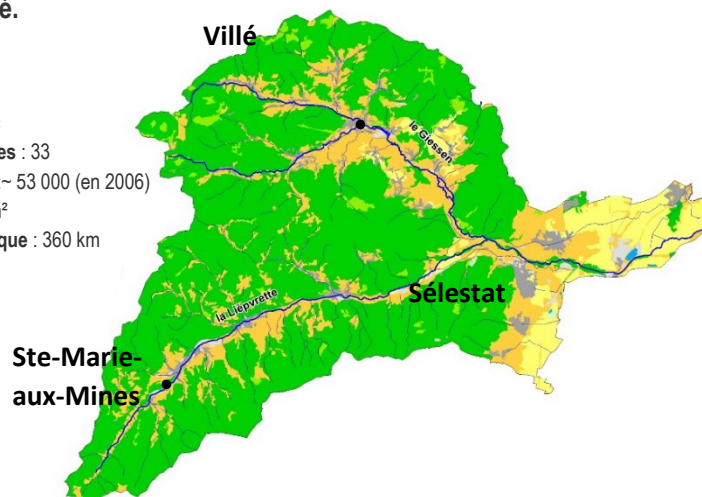


Approuvé par AP le **13 avril 2016**

Le périmètre du SAGE englobe **les bassins versants du Giessen et de son affluent la Lièpvrette** (de la source à la confluence avec l'Ille), de l'**Aubach** et du **Mittelgraben**.

Le Giessen et la Lièpvrette dessinent le tracé de deux vallées : **le Val d'Argent** et **le Val de Villé**.

Superficie : ~300 km²
Nombre de communes : 33
Nombre d'habitants : ~ 53 000 (en 2006)
Densité : 126 hab/ km²
Réseau hydrographique : 360 km



LES ACTEURS DU SAGE

CONCERTATION, ELABORATION ET DECISION

Commission Locale de l'Eau

Organe décisionnel qui élabore, met en œuvre et suit le SAGE

Bureau de la CLE

Prépare les réunions plénières de la CLE et suit les études en cours

Commissions thématiques

Réunions de travail élargies

La structure porteuse : le SDEA

Met à disposition de la CLE une personne chargée de l'animation technique et du secrétariat administratif

La cellule d'animation

Les financeurs

Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les Communautés de communes de Sélestat, de la Vallée de Villé et du Val d'Argent

La CLE (Commission Locale de l'Eau) : le « parlement » local de l'eau

Elle est composée d'au moins 50% d'élus, au moins 25% d'usagers, et le reste des sièges revient aux représentants de l'Etat.

LA STRATEGIE RETENUE

La CLE a opté pour une stratégie « ambitieuse et réaliste »

Objectif 1 : Favoriser une **gestion équilibrée des milieux aquatiques et humides fonctionnels** dans la perspective de l'atteinte du bon état

Objectif 2 : Assurer un **équilibre quantitatif** entre les besoins en eau des différents usages et la disponibilité de la ressource

Objectif 3 : Améliorer la **gouvernance de l'eau**

Objectif 4 : Résoudre les problèmes persistants de **pollutions ponctuelles et diffuses**

Objectif 5 : Limiter et prévenir le **risque inondation**

REUNIONS

➤ **Commission Locale de l'Eau**

La Commission Locale de l'Eau ne s'est pas réunie en 2020.

En effet, avec le contexte sanitaire, le décalage des élections municipales et des différentes désignations au sein du collège des collectivités, l'arrêté modifiant la composition de la CLE n'a pas pu en sortir en 2020.

Au regard de nombre d'élus n'ayant pas été reconduits, la CLE n'a pas pu fonctionner en mode dégradé.

➤ **Bureau de la CLE**

Le bureau de la CLE s'est réuni en février 2020.

L'ordre du jour été le suivant :

- Zones humides : pistes d'actions pour la stratégie de gestion
- Bilan de la sécheresse 2019 – Réflexions sur la gestion de la ressource en eau sur le bassin
- Communication : proposition d'article pour bulletins communaux/inter-communaux
- Points divers

11 personnes assistaient à cette séance.

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

La stratégie du SAGE est basée sur le rôle que la CLE a souhaité avoir, en tant que chef d'orchestre de la gestion de l'eau sur le bassin versant.

Aussi, la cellule d'animation assure un accompagnement des porteurs de projets qui le souhaitent, afin d'intégrer les enjeux du SAGE dans leur projet, dans un objectif Eviter-Réduire-Compenser.

Le projet de la déviation de Chatenois a continué à faire l'objet d'échanges réguliers entre la cellule d'animation et le porteur de projet pour la mise en œuvre des mesures compensatoires. Un programme de restauration plus ambitieux sur le Muehlbach a notamment été discuté, et la DREAL, dans la suite du travail collaboratif avec la CLE, a sollicité l'accompagnement de la cellule d'animation pour l'élaboration de ce programme, en lien avec la CL Ried aux Châteaux.

Des particuliers ont également été dirigés par les élus vers la cellule d'animation.

Cet accompagnement a permis d'expliquer les enjeux du SAGE auxquels les projets étaient soumis, d'anticiper un certains nombres d'impact et d'aider à la conception la moins impactante possible pour les milieux.

Pour 2020, cela a fait l'objet de 5 sollicitations et 17 réunions de travail.

AVIS DE LA CLE SUR LES DOSSIERS LOI SUR L'EAU

➤ **Dossiers soumis à l'avis de la CLE**

En 2020, l'avis de la CLE a été sollicité sur 1 dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

✓ Demande d'autorisation temporaire de prélèvement d'eau dans les cours d'eau au bénéfice des agriculteurs irrigants, pour la campagne 2019 : ce dossier a été déposé par la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Elle concernait les demandes de prélèvements en cours d'eau pour permettre l'irrigation des parcelles agricoles. La CLE a émis un avis réservé à la demande.

➤ **Dossiers de déclaration transmis pour information de la CLE**

- Rétablissement de la continuité écologique sur le Giessen et la Lièpvrette : ouvrages G01, G02 et diversifications du Giessen au Giessenwald, Sélestat
- Réfection d'un ouvrage de franchissement sur la Lièpvrette sur la commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES
- Réfection de mur en berge sur l'Aubach à Scherwiller
- Réfection écologique du mur de soutènement de la RD 39 lieu-dit Abtingoutte
- Remplacement d'une buse métallique sur le Fischthal, Ste-Marie-aux-Mines
- Renforcement d'une voute en maçonnerie sur le Fertrupt, Ste-marie-aux-Mines

REPRESENTATION DU SAGE

➤ **Représentation des SAGEs dans les instances de bassin**

Depuis 2016, le Comité de bassin a souhaité associer plus étroitement les SAGE aux instances de bassin. Aussi, 2 animatrices de SAGE, dont l'animatrice du SAGE Giessen-Lièpvrette, représentent l'ensemble des SAGE du bassin Rhin-Meuse dans les instances. Elles participent ainsi au Secrétariat Technique de Bassin. Elle a ainsi participé à 3 réunions du STB.

➤ **Comités sécheresse**

L'animatrice du SAGE a représenté la CLE aux comités sécheresse du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Au total, sur l'année 2020, l'animatrice du SAGE a participé à 8 réunions en représentation de la CLE, ainsi qu'au séminaire national des SAGE organisé par le Ministère de la Transition Ecologique, pendant 2,5 jours.

MISE EN ŒUVRE DES PRECONISATIONS DU SAGE

➤ **Gestion quantitative de la ressource : réflexion sur les suites à donner**

Lors de la réunion du bureau de la CLE de février 2020, les membres du bureau ont validé la démarche de réflexion sur la question de la ressource en eau et de sa gestion quantitative.

Il a été validé le fait de lancer un processus de « type Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau », mais dans un premier temps, surtout pour disposer d'un diagnostic éclairé et tangible, qui permet d'objectiver les problématiques et les enjeux.

L'année 2020, au regard du contexte sanitaire, a ralenti ce travail, notamment au regard du fait de l'absence de CLE renouvelée avec le décalage des élections. Ceci étant, l'animatrice a pu participer à différents échanges et formations sur la thématique. Par ailleurs, des contacts avec le BRGM ont été pris, car celui-ci a travaillé sur le sujet de la ressource sur le territoire du SAGE III-Nappe-Rhin, et avait identifié des baisses de piézométrie au niveau du Giessen sur la partie cône de déjection.

Les questions à mettre en relief sont :

- La ressource du bassin est-elle suffisante pour l'ensemble des usages du territoire, à n'importe quelle période de l'année ? pour les années à venir (sujet du renouvellement de la ressource, en anticipation du changement climatique) ?
- Quels sont les impacts des prélèvements sur les milieux aquatiques ?

Par ailleurs, le BRGM étudie également la possibilité d'équiper une source dans le socle vosgien pour faire un suivi fin des variations annuelles et interannuelles, et c'est le bassin du Giessen qui a été retenu, l'animatrice participe au choix du site à retenir.

➤ ***Restauration de la continuité écologique sur les ruisseaux têtes de bassin***

Dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau, les fédérations de pêches du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont engagé une étude « Ruisseaux de tête de bassin » pour traiter notamment de la continuité écologique. C'est le bassin Giessen-Lièpvrette qui a été retenu pour cette étude. L'animatrice participe ainsi aux comités techniques et aux comités de pilotage.

COMMUNICATION

Lors de la dernière réunion du bureau, une demande de petits articles types pour les bulletins communaux ou intercommunaux a été émise par certains élus.

Le premier article a porté sur les bons gestes pour les riverains des cours d'eau.